

Plan stratégique 2019–2025

First Nations Child & Family
Caring Society of Canada



First Nations Child & Family
Caring Society of Canada

www.fncaringsociety.com



Énoncé de mission

Offrir une éducation publique, de la recherche et du soutien fondés sur la réconciliation pour promouvoir la sécurité et le mieux-être des enfants des Premières Nations, des jeunes, des familles et des Nations.

Énoncé de vision

Veiller à ce que les enfants des Premières Nations et leurs familles jouissent d'occasions équitables et adaptées à leur culture pour grandir en toute sécurité au sein de leur foyer, d'être en bonne santé, d'avoir une bonne éducation et d'être fiers de qui ils sont.

Valeurs de base

- L'amour, le respect, l'honnêteté, la transparence et l'intégrité dans notre travail et nos relations.
- Reconnaître les droits des enfants et des familles autochtones conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.
- Respect des diverses cultures, langues, contextes et aspirations des Premières Nations.
- Honorer les personnes et les organisations bienveillantes qui travaillent respectueusement avec les enfants des Premières Nations, les jeunes, les familles, les communautés et les Nations.
- Partager nos ressources individuelles et collectives pour encourager et prendre soin des enfants, des jeunes, des familles, des communautés et des Nations.
- Encourager les connaissances et les pratiques holistiques qui appuient les communautés des Premières Nations à prendre soin de leurs enfants, de leurs jeunes et de leurs familles.

Orientations futures et stratégies de planification

1. Dire la vérité

Assurer la sécurité et mieux-être des enfants des Premières Nations, des jeunes et des familles en facilitant le transfert des savoirs traditionnels et des solutions communautaires pour guider et soutenir les familles et les autres dans les soins à l'intention de cette génération d'enfants et de jeunes des Premières Nations et pour celles qui suivront.

- a) Collaborer avec des chercheurs, des éducateurs, des enfants, des jeunes et d'autres pour produire et/ou distribuer des résultats de recherche pertinents pour les enfants, les familles et les Nations, conformément aux principes et pratiques autochtones de la recherche.
- b) Faire avancer l'appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation concernant l'amélioration de la collecte de données sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, en mettant particulièrement l'accent sur les données longitudinales qui captent les facteurs structurels du désavantage.

- c) Viser à publier deux éditions de la Revue des enfants et des familles des Premiers Peuples à chaque année afin de promouvoir le partage des connaissances culturellement pertinentes pour les enfants autochtones, leurs familles, leurs communautés et leurs Nations.
- d) Maintenir et élargir la base de données gratuite en ligne avec des ressources relatives aux enfants, aux familles, aux communautés et aux Nations autochtones.
- e) Sensibiliser les personnes non autochtones, les établissements d'enseignement et les organisations sur l'importance de respecter et de soutenir les cultures, les langues et les connaissances des Premières Nations.
- f) Poursuivre la mise en œuvre des programmes nationaux de prix de reconnaissance : le courage moral dans la santé holistique (prix Peter Henderson Bryce) et l'excellence académique en santé des enfants (bourse du Principe de Jordan).
- g) Dans la mesure du possible, s'assurer que les connaissances, les services et le matériel de la Société soient disponibles gratuitement.

2. Reconnaître

Valoriser le soutien des enfants des Premières Nations, des jeunes, des familles et des Nations, de nos membres et des nombreux enfants bienveillants, des jeunes, des adultes, des professionnels et des organisations qui travaillent avec nous.

- a) Veiller à ce que les valeurs et l'éthique de la Société de soutien continuent d'être à la base de tous les aspects de notre travail.
- b) Veiller à ce que la Société de soutien continue de respecter et d'honorer les voix et la participation des enfants et des jeunes.
- c) Veiller à ce que la société de soins fournisse des ressources de réconciliation de haute qualité de façon opportune et professionnelle.
- d) Continuer de mettre en œuvre une stratégie globale de diversification des ressources qui s'appuie sur les valeurs de la Société de soutien et qui respecte les principes de responsabilisation financière et de durabilité.
- e) Être ouvert à la rétroaction et autant que faire se peut, procéder à une évaluation indépendante pour assurer la qualité et la pertinence de nos ressources sur la réconciliation.
- f) Élaborer et mettre en œuvre un plan de planification de la relève dans les postes clés de la Société de soutien pour assurer la continuité des valeurs, des buts et des programmes.
- g) Affiner et continuer à mettre en œuvre un programme de reconnaissance pour les personnes et les organismes qui contribuent à la Société de soutien et à ses travaux

3. Réparer

S'attaquer aux causes du désavantage des enfants et des jeunes des Premières Nations identifiées par la recherche en s'appuyant sur les forces culturelles et en soutenant des solutions fondées sur des données probantes qui s'harmonisent avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

- a) Améliorer l'éducation du public sur les causes des désavantages que vivent les enfants des Premières Nations, les jeunes et les familles et améliorer ce qui peut être fait pour y remédier.
- b) Adopter une approche de la réconciliation axée sur l'apprentissage et l'engagement tout au long de la vie en développant et en promouvant les ressources sur la réconciliation qui portent sur les enfants des Premières Nations de tous les groupes d'âge.

- c) Favoriser le rapprochement avec les réfugiés et les nouvelles communautés canadiennes pour la réconciliation et promouvoir son importance pour la cocréation d'une société juste pour tous les enfants et les jeunes.
- d) Promouvoir des solutions viables et fondées sur des données probantes pour relever les défis, y compris la mise en œuvre du plan de Spirit Bear, la participation aux événements annuels et la participation à 7 façons gratuites de faire une différence.
- e) Participer et appuyer des solutions qui garantissent aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations un accès équitable aux services fournis par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le secteur sans but lucratif, les organismes professionnels et les secteurs corporatifs, de manière à répondre à leurs besoins.
- f) Continuer de travailler avec des partenaires afin de s'assurer que le gouvernement respecte la décision du Tribunal canadien des droits de la personne concernant les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et le Principe de Jordan.
- g) Continuer à éduquer et à sensibiliser le public au Rêve de Shannen afin d'obtenir une éducation équitable et culturellement adaptée et des écoles appropriées pour tous les étudiants des Premières Nations.
- h) Collaborer avec les chercheurs et les instituts de recherche pour documenter les causes du désavantage des enfants, des jeunes et des familles des Premières Nations et pour éclairer les solutions fondées sur des données probantes.
- i) Maintenir et mettre à jour un site Internet axé sur les droits (Sentier des droits des enfants autochtones) avec des ressources actuelles et les coordonnées actualisées des organisations qui peuvent vous offrir de l'aide en cas de préoccupations urgentes.

4. Entretenir des liens

Aider les gens à participer à une réconciliation significative de façon à honorer, à respecter et à mettre en valeur les enfants des Premières Nations, les jeunes, les familles et les Nations ainsi que les autres peuples vivant au Canada.

- a) Offrir de l'éducation et du soutien aux Premières Nations et aux autres peuples intéressés par la révision et la réorganisation des services aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis en utilisant le processus et les principes des pierres de touche d'un avenir meilleur pour les enfants, les jeunes et les familles autochtones.
- b) De façon respectueuse, offrir de l'éducation et engager les enfants, les jeunes, les adultes et les organisations qui œuvrent au chapitre des droits, de la sécurité, du mieux-être et des cultures des enfants des Premières Nations, des jeunes, des familles et des Nations.
- c) Diversifier les communautés et les organisations avec lesquelles nous travaillons pour soutenir le mieux-être de tous les enfants des Premières Nations, des jeunes et des familles au Canada et avec d'autres peuples autochtones à l'échelle nationale et internationale pour soutenir le mieux-être culturel de tous enfants autochtones.
- d) Offrir aux membres du public des possibilités gratuites fondées sur des données probantes pour soutenir les enfants, les jeunes, les familles et les Nations des Premières Nations, comme par exemple participer aux 7 façons de faire une différence et aux événements annuels.
- e) Diversifier les types de matériel et les ressources mises à la disposition du public en mettant particulièrement l'accent sur la mise en place d'un plus grand nombre de ressources accessibles aux personnes à faible revenu et aux personnes à mobilité réduite (p. ex. activités de réconciliation gratuites, webinaires, annonces de service, films d'animation, etc.).

- f) S'appuyer sur l'initiative de réconciliation de l'histoire qui invite les gens à tirer des leçons du passé de manière à promouvoir une mise en œuvre complète et correcte des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.
- g) Fournir des ressources à jour à l'intention des éducateurs, des ressources événementielles et du matériel éducatif public (bulletins, fiches d'information, vidéos, etc.) pour appuyer le plan de Spirit Bear et d'autres façons de faire une différence.